

Affiché le

ID: 081-288100019-20211105-2021_085_CA-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de novembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents:

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER.

- Membres de droit :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-cheffe, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Damien GAREL, CNE Jacques SALVADOR, Luc FOCKAERT (suppléant de Christophe MOREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint, LCL Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie, LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources, Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines, Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,

Absents excusés :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.
MM. Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Lucien BIAU, Gérard PORTES,
Mmes Florence BELOU, Marie MILESI,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
ADJ Yannick FERRIE,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 25 octobre 2021.

RAPPORT N°085/CA-11/2021

OBJET: Décision modificative n° 2021-01

Suite à la perception de recettes plus importantes que prévu et considérant l'émergence de nouveaux besoins, il est proposé au conseil d'administration de procéder à une délibération budgétaire modificative du budget primitif 2021 en section fonctionnement et en section investissement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09 **Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98 **Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

Affiché le

ID: 081-288100019-20211105-2021_085_CA-DE

En section fonctionnement, il s'agit principalement de compenser les indemnités versées aux SPV qui arment les centres de vaccination anti-COVID depuis le mois d'avril 2021, au moyen des sommes allouées par l'ARS Occitanie pour cette mission. De manière marginale, la décision permet également de compléter les crédits à disposition du pôle Santé pour financer les examens médicaux prescrits à l'extérieur.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
(Chap. 012) 64148 Autres vacations	240.000€	
(Chap. 012) 6475 Médecine du travail	6 .000 €	
Total dépenses	246.000€	
Recettes		
(Chap. 013) 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	246.000 €	
Total Recettes	246.000 €	

En section investissement, la décision consiste à employer une recette de FCTVA supérieure aux prévisions afin de réaliser des projets préalablement écartés pour raison budgétaire.

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
(Chap. 20) 2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	- 5.860 €	
(Chap. 21) 21568 Matériel roulant d'incendie et de secours	1.360 €	
(Chap. 21) 2183 Matériel informatique	20.000€	
(Chap. 21) 2188 Autres immobilisations corporelles	26.500 €	
(Chap. 23) 231311 Bâtiments administratifs	10.000€	
Total dépenses	52.000 €	
Recettes		
(Chap. 10) 10222 FCTVA	52.000 €	
Total Recettes	52.000 €	

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

d'adopter la décision modificative n°2021-01 au budget 2021 telle que proposée.

Document signé électroniquement par le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN